

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2018**

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, MONGIN-BAUDOUIN Dominique, REGARD Françoise, MM. BRUCHON Christian, URIET Jean-Luc, LEGRAS Jean-Claude, BERT Dominique, BERAUDIER Patrice, BOLE Michel, BOILLOT Gérard, GELHAYE Arnaud, GRAPPIN Michel, LINARES Laurent, MOUREAUX Pascal, PETITHUGUENIN Vincent, REYMONDET Daniel, ROBIN Emmanuel, SCHWARTZ Thierry.

Absents excusés : Mme FORT Annick (pouvoir à C. Bruchon), MM. DUCROT Jean-Marie (pouvoir à M. Bole), PONTIROLI Michel (pouvoir à V. Petithuguenin), GARDIEN Alain (pouvoir à F. Regard), GOUDOT Sébastien (pouvoir à G. Boillot), MILLET William (pouvoir à P. Béraudier).

Absents non excusés : Mme SORLET Christelle.

Approbation du compte-rendu du 30 mars 2018.

VOTE POUR L'AVENIR DE L'ECOLE :

Il a été décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 24

Ecole sur 2 sites : 14 voix

Ecole sur 1 site : 9 voix

Blanc : 1

Après vote, le Conseil Municipal décide de maintenir notre école sur deux sites, à savoir 2 classes sur le site de St Germain Lès Arlay et 2 classes sur le site d'Arlay.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Vu les différentes déclarations d'intention d'aliéner adressées par divers notaires, en vue de cessions de propriétés sises à Arlay, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée ZC 272 appartenant à M. et Mme Da Silva Cavaleiro,
- Parcelles cadastrées AB 33, 34 et 35, appartenant à M. Jaillet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Devis pour aire de jeux de St Germain Lès Arlay : Plusieurs devis ont été présentés par Vincent Petithuguenin pour le terrassement. C'est le devis de M. Boillot Florent qui a été retenu. Il convient juste de fixer la date de démarrage des travaux.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.


